

INTERVENTION lors du conseil hier soir, au sujet de l'approbation du P.V de la réunion précédente

A la fin du PV, dans le tour de table, est écrit ceci "Monsieur Joseph Gaudin fait une longue intervention de près de 30 minutes sur l'entreprise Aprochim, où il fait état de situation personnelle, de ses relations avec l'entreprise et par ailleurs d'informations déjà connues et publiées sur les PCB. De plus, il fait plusieurs attaques personnelles sur des membres de l'ancienne municipalité.

Le résumé est honnête, sauf qu'il s'agit d'une coquille vide dans la mesure où pas un seul mot de mon intervention n'est rapporté. Je vais donc vous les rappeler pour que ceux-ci soient retranscrits cette fois ci.

Je vous ai donc fait remarquer que le rapport de la société AAir Lichens de 2010 précise page 49 : "Ces molécules ont fait l'objet de nombreuses études relatives à leurs incidences sanitaires. Nous pouvons citer des exemples, PCB 180 : Intervention dans les lymphomes non Hodgkiniens (LNH) suspectée."

J'ai ajouté que dans la littérature scientifique parue début d'année 2011, les choses étaient encore plus complètes. En effet, l'étude qui porte sur 2 000 "sujets" de la ville de Brescia en Italie a démontré le lien entre l'exposition aux PCB dans les 10 années précédentes et l'apparition d'un LNH. Les liens statistiques étant les plus forts dans les zones les plus polluées.

J'ai signalé que l'un des riverains d'Aprochim était atteint de ce type de cancer. Et que le rapport de 2013 montre clairement que dans la partie la plus polluée du bourg, c'est-à-dire du lotissement des Tilleuls à celui des Sports, le point de prélèvement étant à la Groussinière, la situation n'a guère changée de 2011 à 2013, l'évolution étant qualifiée de stable (le vent d'est amenant tous les rejets d'Aprochim sur le haut du bourg).

Je vous ai ensuite demandé combien faudrait-il de malades dans ce secteur pour vous voir bouger ? Ma question est restée sans réponse.

Après avoir expliqué le pourquoi de la baisse temporaire d'activité d'Aprochim, (et que la pollution allait donc redémarrer), à la fin de mon intervention, j'ai demandé que chacun d'entre nous se prononce vis-à-vis du dossier Aprochim, puis le conseil lui-même. Vous avez refusé à chaque fois.

J'ai ajouté que lors de la mandature précédente, le maire madame Marie Henriette Perthué s'était contentée d'une visite de politesse chez les personnes mises sous séquestre, visite que j'ai qualifiée de visite de condoléances en le lui faisant remarquer sur place. Rappelant que pendant ce dernier mandat elle avait été plus préoccupée par son intérêt personnel que par la défense des victimes. Elle a donc signé un arrêté de non opposition à la mise en construction de lots dans une parcelle appartenant à l'indivision Perthué, dont son mari est membre.

J'ai ajouté que cette prise illégale d'intérêt aurait pu l'amener au tribunal si je l'avais voulu. Mais que ce n'était pas mon but. J'ai expliqué être tout simplement contre une urbanisation qui rapprocherait le bourg de la zone industrielle, étant donné qu'un plan de prévention des risques technologiques était en cours.

J'ai conclu en disant qu'il fallait revoir le PLU, afin que la seule parcelle qui, derrière l'axe routier de la route des Pierres est constructible ne le soit plus, étant donné qu'elle rapproche le bourg de la zone industrielle. Vous avez conclu à votre tour en disant vous aussi qu'il fallait revoir le PLU.